

PAROLES DE VICE-PRÉSIDENTS

Un quatuor bien accordé sur l'évolution du Pays

SCoT, contractualisation, approche sélective des missions autour d'enjeux prioritaires pour la population, Conseil de développement... Pour les 4 vice-présidents, membres du bureau restreint et animateurs des nouvelles commissions du pays, il est encore prématuré de développer les thématiques et projets qu'ils entendent porter ou pérenniser. Ils évoquent toutefois la façon dont ils appréhendent le positionnement et le rôle à venir du Pays Yon et Vie...



Guy PLISSONNEAU

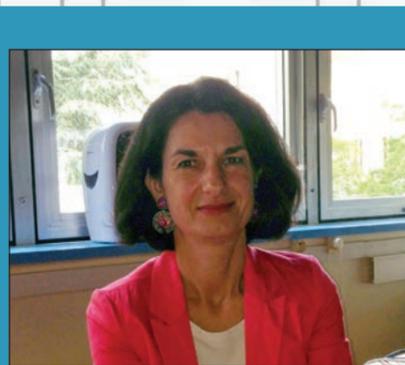
- > 1^{er} vice-président chargé de la CONTRACTUALISATION
- > Maire de La Genétouze
- > 1^{er} vice-président de la Communauté de communes Vie et Boulogne

"Si j'exerce mon premier mandat de maire de la Genétouze, j'étais précédemment adjoint et j'ai participé à ce titre à la commission SCoT de Yon et Vie. Originaire du sud du Pays (Le Tablier), travaillant souvent sur la Roche-sur-Yon, maire d'une commune "rurbaine" du nord du territoire, je pense de ce fait bien appréhender le territoire dans sa globalité !

Le SCoT demeure l'élément fédérateur et la raison d'être de notre Syndicat, il doit créer l'harmonie du territoire, le "comment vivre ensemble". On doit se projeter à 2030, avec la difficulté de l'hétérogénéité du territoire en termes de réalités, besoins et attentes : le nord très dense en activités économiques, plus énergivore également ; le sud plus riche en espaces naturels, mais qui ne doit pas être "sanctuarisé". À nous de garantir l'intérêt de tous...

Pour les autres études, expérimentations et actions innovantes, le "bien vivre au Pays" doit guider nos choix. En l'espèce, le Pays a toute sa place dès lors qu'il ne vient pas chevaucher les compétences de La Roche-sur-Yon Agglomération et de la Communauté de communes Vie et Boulogne, détentrices de la maîtrise d'ouvrage. D'ailleurs, nos intercommunalités se sont emparées de nombreuses compétences et ont engagé des efforts de mutualisation. Le Pays doit donc se recentrer sur d'autres missions fédératrices, transversales, avec un retour bénéfique pour la population.

S'agissant de la contractualisation, le Pays constitue le réceptacle d'aides, régionales, nationales, européennes. Les dispositifs contractuels sont multiples, les financements croisés. D'où la nécessité de bien spécifier nos projets d'aménagement et de développement et d'assurer la cohérence de nos politiques publiques, toujours dans l'intérêt le plus direct et concret pour les habitants... Par exemple, faire de notre territoire un modèle de sobriété énergétique, c'est un impératif économique, environnemental, mais aussi social pour son impact positif sur les revenus des ménages..."



Anne AUBIN-SICARD

- > 2^e vice-présidente chargée de l'ENVIRONNEMENT et de la BIODIVERSITÉ
- > 2^e adjointe au maire de La Roche-sur-Yon
- > 4^e vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

"Avec la réorganisation opérée, nous avons une volonté de resserrer les compétences du Pays dans un objectif de clarification et de plus grande lisibilité, tant pour les élus que pour les citoyens. Le pays doit prioritairement être une structure d'études et de financements, en appui et pour le compte des deux intercommunalités qui le composent.

Le volet environnemental me semble essentiel. En l'espèce, le Bilan carbone et le Plan climat constituent d'intéressantes bases de travail. Elles doivent éclairer et

impulser les stratégies d'aménagement, d'environnement et de déplacements du territoire, notamment lorsqu'on considère que le Pays émet davantage de gaz à effet de serre - 13.4 tonnes eq. CO2/habitant/an alors que la moyenne nationale s'établit à 9 tonnes - que d'autres territoires similaires.

Au regard de la croissance démographique annoncée, le challenge va consister malgré tout à limiter l'étalement urbain, à devenir moins énergivore, à rationaliser les déplacements...

Ainsi, le Pays doit servir de laboratoire en termes de mutualisation de l'offre de transports pour réaliser des économies d'échelle demain, mais aussi d'électromobilité...

En matière de biodiversité, le territoire a avancé sur ses espaces naturels majeurs, les trames vertes et bleues... Regardons ce qu'il est encore possible d'imaginer : les potentialités en termes de continuités écologiques, celles du chauffage au bois issu de l'entretien des haies bocagères du territoire...

Il y aura des compromis à trouver, des choix financiers à opérer. Dans la recherche des aides, notamment européennes, beaucoup a déjà été fait, mais peut-être y a-t-il encore des leviers à articuler."



Didier MANDELLI

- > 3^e vice-président chargé des RELATIONS AVEC LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
- > Maire du Poiré-sur-Vie
- > Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne

"Les nouveaux élus issus des élections municipales ont pu se demander "qu'est-ce que le Pays Yon et Vie, à quoi sert-il ?" Je suis convaincu que tous vont vite appréhender cette instance qui permet la mutualisation, la concertation, un travail collectif sur des thématiques bénéfiques au devenir du territoire et à la qualité de vie des habitants. Mais il faut rationaliser, optimiser, s'attacher à l'essentiel avec pragmatisme.

La réorganisation adoptée vise à recadrer les missions du Pays, basées sur l'aménagement (SCoT), l'environnement, la contractualisation et la relation avec le Conseil de développement. Ce dispositif nous semble offrir plus de lisibilité de nos actions et de visibilité pour les élus.

Depuis la création du Pays, nous avons appris à y partager des projets, cerner les besoins du bassin de vie et d'emploi et le rôle central de la Roche-sur-Yon... Notre cohérence territoriale est une évidence. Le SCoT est ainsi au cœur de notre réflexion. Son diagnostic nous éclaire, nous confronte à des enjeux identifiés et



partagés, que les études réalisées dans le cadre du Plan climat, de l'étude Transports ou encore du futur schéma d'aménagement commercial abonderont.

Sur la base du volontariat, nous devons préciser sur quelles thématiques nous souhaitons avancer et travailler, en ayant à l'esprit l'intérêt de nos concitoyens... et nos possibilités budgétaires ! Le pays reste une instance de réflexion, d'échanges, de veille. Dès lors qu'il y a contractualisation, il faut que cela se passe entre les intercommunalités.

Côté relations avec le Conseil de développement, chacun - élu, conseiller - a encore du mal à trouver sa place. Le renouvellement de cette instance consultative se fera à l'automne. D'ici là, rien n'est fixé ni figé, nous allons nous consulter et les conseillers ont prévu de voir, auprès de la Coordination nationale des Conseils de développement, ce qui se passe sur d'autres territoires."



Laurent FAVREAU

- > 4^e vice-président chargé de l'AMÉNAGEMENT
- > Maire de Venansault
- > 8^e vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération

"Sachant que le mille-feuille territorial est appelé à bouger, il nous faut identifier les thématiques essentielles que les élus souhaitent porter dans le cadre du Pays, et d'autre part favoriser les échanges et les rapprochements directs entre les intercommunalités.

Le SCoT est du ressort du Pays, qui constitue la bonne échelle pour traduire notre vision stratégique de l'aménagement du bassin de vie et d'emploi, dans le souci des équilibres économiques, environnementaux et sociaux. Notre territoire est certes hétérogène : déséquilibre nord/sud, poids urbain et économique de La Roche-sur-Yon et de l'agglomération, Communauté de communes Vie et Boulogne plus rurale mais avec des polarités

économiques fortes... Pour autant, le SCoT doit tout à la fois être ambitieux, valider les convergences et rechercher les compromis - par exemple au regard des objectifs de densification urbaine pour lequel il faudra rechercher des moyennes - selon un principe de solidarité !

Le Pays est également légitime à porter les études transversales comme le Bilan carbone, le Plan Climat, l'étude transports, qui nourriront d'ailleurs le SCoT. Mais les orientations et les actions doivent pouvoir le plus souvent être déclinées et mises en œuvre par les intercommunalités et les communes.

Ma commission Aménagement est certes lourde puisque elle est sensée recouvrir les actions conduites dans le cadre de l'agriculture de proximité, de la dynamique économique et de l'emploi, du développement touristique et culturel... Mais, je sais déléguer : en tant que maire, je m'appuie sur 13 adjoints compétents, ce qui m'offre de la disponibilité à consacrer au Pays, où je compte de la même façon m'appuyer sur des élus référents pour les thématiques et actions retenues.

Que ce soit en tant que maire, élu intercommunal ou du Pays, la véritable ambition politique, au sens noble du terme, consiste à préparer l'avenir. À cet égard, je crois en l'intelligence des élus, à leur faculté à se concerter, partager leurs expériences, mutualiser. Les collectivités du territoire savent le faire, le rôle du Pays peut aussi consister à les y aider..."